

Convocation du Conseil municipal

A Bouzigues, le 16 août 2024

Dossier suivi par Mme Céline GARROUSTE
dircab@bouzigues.fr
Réf. : CR/EK/KS/CG/2024-033

Monsieur le Maire

A

**Mesdames, Messieurs les Conseillers
municipaux de Bouzigues**

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L. 2121-9 alinéa 2, L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous convier à la réunion du Conseil municipal qui se déroulera le :

Mardi 20 août 2024, à 19h00, en Mairie, salle des mariages.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 juin 2024
- Dossiers soumis à délibération :

FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- Demande de M. Pierre BRAS, Mme Magali DESPLATS-ARCHIMBEAU, M. Jean-Christophe DARNATIGUES, Mme Marie MUSITELLI, Mme Françoise CHASTEL, M. Jean-Jacques CHASTEL, M. Vincent RAMOS, M. Michel KIMMEL, M. Guillaume FERRER et Mme Colette NARCHAL de retrait des délégations ayant été accordées au Maire par délibération du Conseil municipal n° D.2020-001 du 17 juin 2020

RESSOURCES HUMAINES

- Modification de la délibération du Conseil municipal n° D.2021-038 du 12 juillet 2021 instaurant les indemnités d'astreintes au sein de la collectivité (précisions des catégories, cadres d'emploi, grades et emplois)
- Modification de la délibération du Conseil municipal n° D.2021-039 du 12 juillet 2021 instaurant l'indemnisation des heures supplémentaires au sein de la collectivité (précisions des catégories, cadres d'emploi, grades et emplois)

BRL

- Communication du rapport sur les actions entreprises à la suite des observations définitives formulées par la Chambre régionale des comptes Occitanie (CRCO) conformément aux dispositions de l'article L. 243-9-1 du Code des juridictions financières

**COMMUNICATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Comptant sur votre présence, veuillez agréer, **Madame, Monsieur**, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire

Cédric RAJA

